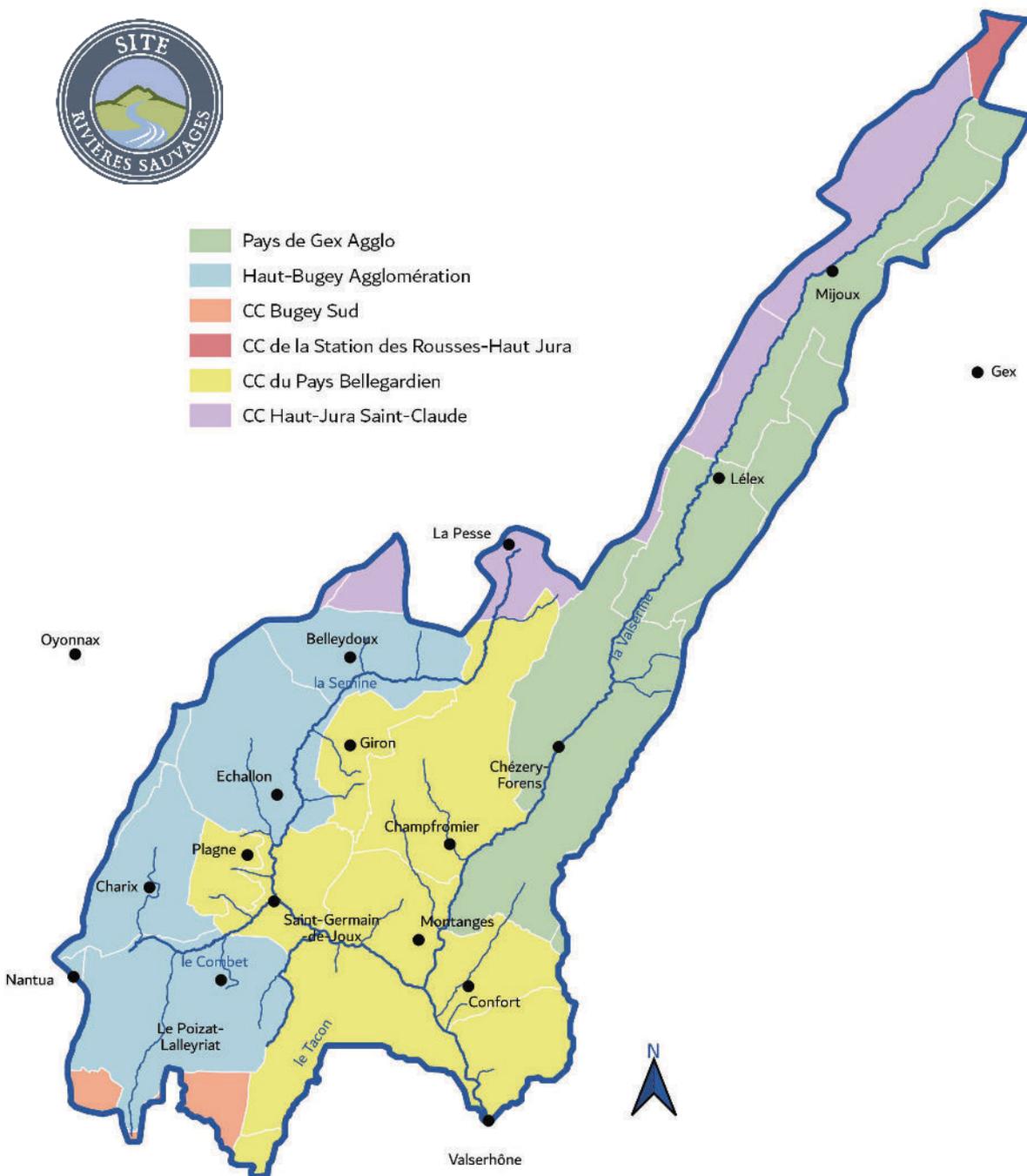




## Le Bassin versant de la Valserine



- Pays de Gex Agglo
- Haut-Bugey Agglomération
- CC Bugey Sud
- CC de la Station des Rousses-Haut Jura
- CC du Pays Bellegardien
- CC Haut-Jura Saint-Claude



- La Semine**
- Le Ru des Rivières**
- La Volférine**
- La Sandézanne**
- Le Ru de Vaucheny**
- Le Ru du Nant**
- Le Ru de Pissoux**
- Le Bief Brun**
- Le Ru des Avalanches**
- Le Ravin le Chou**
- Le Torrent des Ochons**
- Le Nant d'Enfer**
- La Combe Chénevière**
- Le Bief des Mares**
- Le Combet**
- Le Charix**
- Le Bief à la Dame**
- Le Bief du Chailley**
- Le Ravin du Pou**
- Le Tacon**
- Le Bief d'Enfer**
- L' Ermette**
- Le Nant Blanc**



## Une équipe au service du territoire de la Valserine

### Une équipe de proximité à la Maison du Parc naturel régional du Haut-Jura à Lajoux



**Julien MORONVAL**  
Chef de service



**Bertrand DEVILLERS**  
Chargé de mission



**Quentin DUCREUX**  
Technicien de rivières



**Aline DALLOZ**  
Gestionnaire - Assistante

**La Valserine, un patrimoine à conserver :** En 2014, la Valserine a été la première rivière de France à obtenir le label «Site Rivières Sauvages». Il s'agit là d'une reconnaissance du territoire et de ses habitants qui ont su, au fil des générations, préserver la richesse naturelle et paysagère de ce patrimoine. Ce label impose la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à préserver les rivières en bon état et à restaurer les secteurs altérés. Les opérations sont mises en œuvre par l'ensemble des acteurs impliqués : les collectivités territoriales, les associations, les privés, etc.

Le réseau des sites «Rivières sauvages» compte aujourd'hui une vingtaine de sites en France dont 20% sont situés dans le département de l'Ain ! Preuve de l'attachement du territoire à notre patrimoine commun.



### Vous avez un projet ?

**En tant qu'élu local**, si vous avez un projet ou un problème qui concerne un cours d'eau, une zone humide ou une problématique inondation, rappelez-vous que le Syndicat Mixte du Parc est compétent et dispose potentiellement de financements. Contactez l'équipe du syndicat, elle vous orientera dans vos démarches.

**Les personnes à contacter : Bertrand DEVILLERS > 06 21 27 83 02 / Quentin DUCREUX > 06 71 01 56 90**

**En tant qu'association ou usager des milieux humides**, si vous avez un projet, vous êtes également invités à vous rapprocher de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Parc. S'il n'a pas vocation à tout prendre en charge, l'accompagnement et les échanges avec ses agents vous permettra d'assurer la cohérence et la coordination à l'échelle du bassin versant.